

(1)

(N° 147.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 25 AVRIL 1863.

BOURSES D'ÉTUDES.

État du nombre et du montant des bourses d'après les comptes pour l'année 1858-1859 ; dernière année pour laquelle le Département de la Justice possède les comptes au complet.

ÉTUDES.	Nombre des bourses conférées.	Montant.
Théologie.		
Université de Louvain	109	23,876 50
Séminaires.	337	72,303 02
Total.	446	96,181 52
Philosophie.		
Université de Gand	1	600 »
— de Liège	12	3,255 76
— de Bruxelles	12	2,277 88
— de Louvain	64	14,441 47
Séminaires et petits séminaires.	195	37,924 99
Total.	284	58,500 10
Universités.		
Gand	14	4,091 91
Liège	30	7,700 72
Bruxelles	10	2,929 78
Louvain	180	36,848 33
Total.	234	51,570 76

Récapitulation.

	ÉTUDES.	Nombre des bourses conférées	Montant.
Théologie. —	Louvain	109	23,876 50
—	Séminaires	337	72,308 02
	Total.	446	96,181 52

Études supérieures, philosophie et autres sciences :

Gand.	15	4,691 91
Liège.	42	10,936 48
Bruxelles	22	5,207 66
Louvain	244	51,289 82
Séminaires.	195	37,924 99
Total.	518	110,070 86

Humanités.

Athénées	62	14,286 60
Collèges communaux.	60	7,097 78
Institutions privées laïques	40	1,960 72
Collèges et congrégations.	121	23,206 55
— épiscopaux	75	13,657 34
Petits séminaires	123	25,311 78
Établissements étrangers.	13	4,211 35
Total.	464	89,732 12

Enseignement moyen.

Établissements publics	45	6,378 50
— privés laïques	9	1,804 12
— ecclésiastiques	6	1,330 »
Total.	60	9,512 62

Enseignement primaire.

Établissements publics	62	6,651 39
— privés laïques	8	836 77
— ecclésiastiques	22	3,222 32
Total.	92	10,710 48
Métiers.	78	8,093 70

Récapitulation.

Athénées et établissements laïques.	186	31,527 72
Petits séminaires et établissements du clergé.	338	67,717 02
Enseignement primaire et métiers	170	18,804 18
Total.	694	118,048 92

Chambre des Représentants.

SESSION DE 1862-1863.

État des bourses universitaires allouées sur les fonds de la province et de la ville.

UNIVERSITÉS.	BOURSES allouées SUR LES FONDS DE	ANNÉE 1858-59.		ANNÉE 1860-61.		Observations.
		NOMBRE.	MONTANT.	NOMBRE.	MONTANT.	
Gand	la province . .	34	7,900	43	8,350	(a) Pour l'université de Liège, les bourses provinciales et communales n'ont été instituées qu'en 1859, pour 1859-1860. Les dix bourses de la province sont exclusivement réservées aux élèves des écoles spéciales, annexées à la faculté des sciences.
	la ville	34	13,800	65	14,950	
Liège	la province . .	10	3,000	10	3,000	(b) Le subside de 10,000 francs que la province de Brabant accorde à l'université de Bruxelles, est alloué aux termes d'une résolution du conseil provincial, sous la condition que dix élèves, à désigner par la députation permanente, pourront suivre gratuitement pendant quatre ans les cours universitaires.
	la ville	8 (a)	2,300	10	3,400	
Bruxelles et Louvain.	la province (b).	"	"	"	"	(c) Les villes de Bruxelles et de Louvain n'accordent pas de bourses à des élèves fréquentant les universités y établies; le subside de la ville de Bruxelles est alloué sans charges au profit des élèves
	la ville (c). . .	"	"	"	"	